



TEXTES ADOPTÉS

P8_TA(2017)0446

Accord de partenariat sur les relations et la coopération UE-Nouvelle-Zélande (approbation) ***

Résolution législative du Parlement européen du 16 novembre 2017 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (15470/2016 – C8-0027/2017 – 2016/0366(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (15470/2016),
 - vu l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (09787/2016),
 - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 37 du traité sur l'Union européenne ainsi qu'à l'article 207, l'article 212, paragraphe 1, l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), et l'article 218, paragraphe 8, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C8-0027/2017),
 - vu sa résolution non législative du 16 novembre 2017 sur le projet de décision¹,
 - vu l'article 99, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 108, paragraphe 7, de son règlement intérieur,
 - vu la recommandation de la commission des affaires étrangères (A8-0327/2017),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la Nouvelle-Zélande.

¹ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2017)0447.